

## Conditions générales XTRA Action Vie à deux – version de 28 septembre 2018

Les Conditions générales Xtra Action Vie à deux (également dénommées ci-après : « les Conditions ») régissent la relation entre le Client Xtra, en tant que demandeur et participant à l'action Vie à deux, et Colruyt Meilleurs Prix.

Lors de la demande de participation et/ou la participation à l'action Xtra Vie à deux, le Client Xtra prend connaissance des Conditions générales Xtra Action Vie à deux et en accepte l'application.

Les Conditions générales Xtra, portées à la connaissance de chaque client Xtra et approuvées par ce dernier au plus tard lors de la demande de profil Xtra, restent intégralement d'application, en ce compris les modifications apportées à celles-ci conformément au point 9 des Conditions générales Xtra (lesquelles peuvent être consultées sur <https://monxtra.be/conditions-generales>).

Si le Client Xtra n'accepte pas (plus) l'application d'une ou de plusieurs disposition(s) des Conditions générales Xtra Action Vie à deux ou des Conditions générales Xtra, il lui sera impossible de participer à l'action Vie à deux.

### Identité de l'émetteur et du gestionnaire XTRA Vie à deux

**Colruyt Meilleurs Prix** Établissements Franz Colruyt S.A.  
dont le siège social est établi à B-1500 Hal, Edingensesteenweg 196,  
TVA BE 0400.378.485 – RPM Bruxelles

**Service Clientèle (BE)** Le Service clientèle de Colruyt Meilleurs Prix est joignable au +32 (0)2 345 2345, par e-mail à [info@colruyt.be](mailto:info@colruyt.be) ou par courrier à l'adresse Edingensesteenweg 196, 1500 Hal.

**Service Clientèle (LUX)** Le Service clientèle de Colruyt Meilleurs Prix est joignable au +352 26 32 27 29, par e-mail à [info@colruyt.be](mailto:info@colruyt.be) ou par courrier à l'adresse Edingensesteenweg 196, 1500 Hal (Belgique).

### Définitions et nature de l'action XTRA Vie à deux

**XTRA Vie à deux** L'action Xtra Vie à deux implique l'engagement de Colruyt Meilleurs Prix à fournir des avantages à certains moments à un couple venant d'entamer sa vie commune, et dont au moins un des deux partenaires est Client Xtra et possède une carte Xtra. La nature, la quantité et l'importance des avantages sont soumises à des conditions spécifiques qui sont précisées dans les dispositions ci-après.

**Client XTRA** Le Client Xtra est la personne physique qui demande ou utilise un profil Xtra par le biais des moyens d'identification prévus à cet effet. Le Client Xtra doit être majeur et doit toujours agir en la qualité de consommateur. Toute personne mineure ou n'agissant pas en la qualité de consommateur ne peut en aucun cas devenir Client Xtra.

**Consommateur** Toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

### Conditions générales XTRA Vie à deux

1. **Objet des présentes Conditions** : Les présentes Conditions visent à fournir au Client Xtra les informations nécessaires concernant les conditions de l'action Xtra Vie à deux et les conditions liées à l'exercice des droits découlant de la participation à l'action Vie à deux.

2. **Services et avantages** : Tous les avantages de l'action Xtra Vie à deux sont chargés sur la carte Xtra du Client Xtra qui s'est inscrit. Si cette carte Xtra n'est pas présentée à la caisse, aucun avantage de l'action Xtra Vie à deux ne peut être accordé. Il n'est pas possible de payer les avantages en espèces à la caisse.

Les avantages de l'action Xtra Vie à deux sont communiqués et/ou octroyés dans une série de sept e-mails. L'e-mail confirmant l'inscription n'est pas compris dans cette série. Les avantages sont les suivants :

● Six réductions de 10 euros chacune en magasin à l'achat d'un montant minimal de 70 euros sur 1 ticket de caisse. Chaque réduction doit systématiquement être utilisée en 1 fois (sur 1 ticket de caisse). Le montant minimal de 70 euros est le montant qui subsiste après déduction de toutes les autres réductions, des bons fournisseurs et des vidanges. Cette réduction de 10 euros ne peut pas être cumulée avec d'autres réductions sur le montant total d'un ticket de caisse. La réduction n'est pas valable non plus sur les cartes-cadeaux et les cartes de recharge, les sacs-poubelles, les articles multimédia et les articles de tabac.

● Un certain nombre de réductions duo :

- -15 % sur la viande, valable sur 1 ticket de caisse ;
- -15 % sur les fruits et légumes, valable sur 1 ticket de caisse ;
- -10 % à l'achat de 2 bouteilles de vin Casa Mayor blanc ou rouge (pour les jeunes couples) ou Château La France blanc ou rouge (pour les familles recomposées) ;
- -10 % à l'achat de 2 bouteilles de cava Mas Pere ;
- -5 euros à l'achat de 1 produit Dash pods au choix (19 ou 38 pièces), -2,50 euros à l'achat de 1 adoucissant Lenor au choix ;
- 1 livre de cuisine Colruyt Meilleurs Prix gratuit au choix ;
- 1 fois les frais de service offerts chez Collect&Go (valeur : 5,50 euros).

Ces réductions sont chaque fois valables un mois (à compter de la réception de l'e-mail). Elles ne sont pas cumulables avec d'autres actions en cours.

3. **Conditions d'inscription et début de l'action Xtra Vie à deux** : Seul un client Xtra peut participer à l'action Xtra Vie à deux. Il suffit qu'un des partenaires dispose d'un profil Xtra avec une carte Xtra. Si le client ne dispose pas encore d'un profil Xtra au moment de l'inscription, ce profil est créé et une carte Xtra lui est envoyée automatiquement. Si le client possède déjà un profil Xtra ainsi qu'une carte Xtra, l'action démarre dès que l'inscription est finalisée. Le client Xtra reçoit un e-mail confirmant son inscription.

Le client Xtra doit s'inscrire lui-même à cette action. Il/elle ne peut donc pas être inscrit par un ami ou un parent. La participation se fait obligatoirement en couple, le client Xtra ne peut pas participer en tant que célibataire. Chacun des deux partenaires doit fournir les données demandées lors de l'enregistrement : adresse précédente et numéro de la carte Xtra de l'un des partenaires. Il est possible de s'inscrire au plus tôt 3 mois avant la date de cohabitation effective du Client Xtra et au plus tard 6 mois après cette date.

4. **Désinscription par le client Xtra ou le partenaire** : Le client Xtra ou son partenaire peut se désinscrire à tout moment de cette action en cliquant sur le lien de désinscription figurant dans les e-mails ou en contactant le Service clientèle.

5. **Refus d'inscription ou interruption de la participation par Colruyt Meilleurs Prix** : Colruyt Meilleurs Prix peut refuser une inscription ou mettre un terme à celle-ci s'il s'avère qu'un couple/client Xtra inscrit a déjà participé à l'action Xtra Vie à deux (la participation n'est possible qu'une fois par couple, aucun des deux partenaires ne pouvant déjà avoir participé à l'action Xtra Vie à deux) ; s'il apparaît que le couple vit ensemble depuis plus de six mois déjà ; si l'un des partenaires participe déjà/a déjà participé à l'action Xtra Bébé à bord ; s'il existe une présomption d'abus, de tromperie ou de dol lors de l'inscription ou de la participation ou si les circonstances le requièrent.

6. **Responsabilité de Colruyt Meilleurs Prix** : Colruyt Meilleurs Prix se réserve le droit de modifier cette action ou son déroulement si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté le justifient. Colruyt Meilleurs Prix ne peut être tenue responsable si, en raison de circonstances indépendantes de sa volonté, l'action est interrompue, reportée ou annulée, ou si certaines modalités doivent être modifiées. Les changements éventuels porteraient exclusivement sur les transactions postérieures à ces changements. Colruyt Meilleurs Prix n'est en aucun cas responsable de dérangements, pannes ou autres problèmes imprévus imputables à des tiers ou à la connexion Internet.

7. **Validité et modification des Conditions** : Si l'une des dispositions des Conditions générales de l'action Xtra Vie à deux s'avérait nulle, non valable, non contraignante ou illégale, les autres dispositions continueraient à produire leur plein effet. Le vide ainsi laissé dans les Conditions par la disposition nulle, non valable, non contraignante ou illégale sera compensé, conformément à la législation en vigueur, par l'application d'une disposition valable se rapprochant le plus possible du but économique original des Conditions.

Le fait que Colruyt Meilleurs Prix omette d'exiger la stricte application d'une ou de plusieurs disposition(s) des présentes Conditions ne peut pas être considéré comme une renonciation tacite aux droits dont elle jouit et ne l'empêche pas d'exiger ultérieurement le respect strict de ces dispositions. Colruyt Meilleurs Prix se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions. Colruyt Meilleurs Prix se réserve ainsi également le droit de modifier, de suspendre, de reporter, de limiter ou d'annuler à tout moment les modalités de demande et d'octroi des avantages. Le cas échéant, le Client Xtra n'a pas droit à une quelconque indemnité.

En cas de modifications, Colruyt Meilleurs Prix en informera le Client Xtra. Si le Client Xtra n'est pas d'accord avec les modifications apportées, il a le droit de suspendre sans frais et avec effet immédiat l'action Xtra Vie à deux conformément au point 4 des présentes Conditions. Le Client Xtra est également informé que la poursuite de l'exercice de ses droits découlant de l'action Xtra Vie à deux implique la prise de connaissance et l'acceptation des modifications apportées aux présentes Conditions.

8. **Questions ou plaintes** : Pour toute question ou plainte, le Client Xtra peut toujours s'adresser au Service clientèle dans un premier temps. Si la solution proposée par le Service clientèle ne satisfait pas le Client Xtra, celui-ci peut contacter l'Ombudsman du Commerce. Il s'agit d'une instance indépendante et neutre, reconnue par le SPF Économie, qui propose un service de conciliation gratuit. Un formulaire de plainte peut être téléchargé sur [www.ombudsmanducommerce.be](http://www.ombudsmanducommerce.be) à cet effet. Ce formulaire peut être envoyé par e-mail à [info@ombudsmanducommerce.be](mailto:info@ombudsmanducommerce.be) ou par courrier à l'adresse Ombudsman du Commerce, Avenue E. Van Nieuwenhuysse 8, 1160 BRUXELLES. Si aucune conciliation ne s'avère possible, le litige est alors du ressort des tribunaux belges compétents et soumis au droit belge.

Pour les clients Xtra originaires du Grand-Duché de Luxembourg, c'est le droit luxembourgeois qui est applicable. Seuls les tribunaux établis sur le territoire luxembourgeois sont compétents pour prendre connaissance d'éventuels litiges.

Si le Client Xtra n'est pas domicilié en Belgique, il peut également contacter notre Service clientèle dans un premier temps. Si aucune solution n'est trouvée par ce biais, le Client Xtra peut alors s'adresser, pour ses achats en ligne, à la plateforme européenne de Règlement en ligne des litiges (<http://ec.europa.eu/odr>) dans sa propre langue.

9. **Protection de la vie privée et des données à caractère personnel** : L'inscription et la participation à l'action Xtra Vie à deux nécessitent la collecte et le traitement des données à caractère personnel du Client Xtra. Le Client Xtra s'engage à informer le Service clientèle en temps opportun de toute modification concernant ses données habituelles : e-mail, données d'identification et adresse, afin de permettre à Colruyt Meilleurs Prix de fournir un service correct. Ce service inclut notamment l'enregistrement correct de l'inscription à l'action Xtra Vie à deux ainsi que l'octroi des avantages tels que décrits au point 2 des présentes Conditions.

La protection des données à caractère personnel du Client Xtra est extrêmement importante pour Colruyt Meilleurs Prix. Colruyt Meilleurs Prix met dès lors un point d'honneur à les protéger au mieux et à toujours garantir les droits du Client Xtra lors de l'utilisation de ces données, conformément aux règles applicables en matière de protection de la vie privée et des données à caractère personnel. Colruyt Meilleurs Prix peut envoyer des communications de marketing direct par courrier (électronique) afin de présenter des produits et services au Client Xtra et de l'informer de l'actualité et des actions au sein de Colruyt Meilleurs Prix et des Marques Participantes Xtra (telles que définies dans les Conditions générales Xtra).

Le Client Xtra jouit d'un droit d'accès, de copie, de rectification et de suppression, d'un droit à la portabilité des données, d'un droit d'opposition (à certains traitements, notamment à des fins de marketing direct) ainsi que d'un droit à la limitation du traitement dans certains cas.

Si le Client Xtra souhaite introduire une plainte, il peut contacter notre responsable de la protection des données par e-mail à l'adresse [privacy@colruytgroup.com](mailto:privacy@colruytgroup.com), par téléphone au +32(0)2 363 54 00 ou par courrier à l'adresse Edingensesteenweg 196, 1500 Hal. Enfin, le Client Xtra a également le droit d'introduire une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente, à savoir l'Autorité de protection des données en Belgique et la Commission nationale pour la Protection des données au Luxembourg. Colruyt Meilleurs Prix traite les données à caractère personnel du Client Xtra aux fins et sur la base des fondements juridiques tels que décrits dans la Déclaration de confidentialité Xtra. Cette déclaration peut être consultée en ligne ou obtenue sur demande auprès du Service clientèle ou dans un magasin des Marques Participantes Xtra. Des modifications sont susceptibles d'y être apportées de temps à autre.

Le Client Xtra peut retrouver dans la Déclaration de confidentialité Xtra de plus amples informations concernant, entre autres, ses droits, les données qui sont recueillies et la manière dont elles sont utilisées, la durée de conservation des données et la communication de ses données à caractère personnel à l'ensemble des Marques Participantes Xtra, ainsi qu'à des tiers éventuels.